



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Absents

Question écrite n° 64206

### Texte de la question

M Francisque Perrut demande à M le ministre des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il compte réserver à la proposition de loi relative à la recherche des personnes disparues. Il tient à lui rappeler l'importance que revêt la discussion de ce texte pour toutes les familles éprouvées par la disparition d'un de leurs membres et qui souhaitent vivement que ce droit à la recherche soit enfin reconnu par la loi.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement regrette de ne pas avoir eu la possibilité d'inscrire en séance publique à l'Assemblée nationale, lors de la session d'automne 1992, la proposition de loi relative à la recherche des personnes disparues. L'ordre du jour exceptionnellement chargé de cette dernière session de la législature n'a pas permis l'inscription de nombreux projets et propositions de loi, même si l'Assemblée nationale aura siégé, en séance publique, près de 550 heures entre le 2 octobre et le 23 décembre 1992.

### Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64206

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1992, page 5183